

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 janvier 2015

L'UDES décline sa feuille de route 2015

A l'occasion de la formulation des vœux du Président au Conseil d'Administration du 22 janvier, les grandes lignes de la feuille de route 2015 de l'UDES ont été tracées.

Pour Alain Cordesse, Président de l'UDES, « *l'année 2014, aura été celle de la reconnaissance, une reconnaissance fondée sur l'adoption de deux lois structurantes pour le secteur de l'économie sociale et solidaire et ses employeurs : la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et le dialogue social et celle sur l'économie sociale et solidaire votée en juillet. De réelles avancées se sont faites au profit du secteur et l'UDES veillera à les défendre notamment dans le cadre de l'agenda des réformes annoncées par le Premier ministre fin 2014* ».

En 2015, l'UDES sera particulièrement vigilante sur les points suivants :

Développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire. L'UDES s'engage à promouvoir, auprès de ses membres, l'information et le soutien à la mise en œuvre des emplois d'avenir, des contrats d'apprentissage, des emplois aidés. Le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire sera encore renforcé.

Pacte de responsabilité. L'UDES désire jouer pleinement le jeu du pacte de responsabilité. A cet effet, l'Union fera le bilan de la baisse du coût du travail dont pourra bénéficier le secteur associatif et fera connaître l'impact de cette mesure attendue par les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cependant, l'UDES continue de revendiquer l'application d'un CICE à taux réduit dans le secteur associatif. Carole Delga, Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, rencontrée en décembre dernier, s'est montrée optimiste sur ce point et a considéré que des issues favorables pouvaient émerger en 2015. L'UDES partage cette confiance et veillera à ce que le dispositif soit appliqué dans le cadre du projet de loi de finances à venir.

Ressources et financement des organisations syndicales et patronales. L'UDES souhaite connaître précisément le montant qui lui sera attribué dans le cadre du fonds paritaire national du dialogue social. Cette clarification est essentielle. L'Union s'inquiète en effet des moyens qui lui seront alloués pour remplir ses obligations d'organisation multiprofessionnelle, notamment dans le cadre de sa contribution à la définition des politiques publiques.

Représentations. L'UDES siège d'ores et déjà au sein de différentes instances dont le CNEFOP (*Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle*) et ses déclinaisons régionales, les CREFOP, le COE (*Conseil d'orientation pour l'emploi*) et une dizaine de CESER. L'Union est également appelée à siéger prochainement au sein de nouvelles instances dont la CNNC (*Commission Nationale de la Négociation Collective*), le Haut Conseil du Dialogue Social, le COCT

(Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail), le Conseil supérieur de la Prud'homie, le CNAIE (Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique). Au regard d'un nombre important de ses adhérents qui agissent dans le secteur de l'aide et soins à domicile, de la petite enfance, de la mutualité ou des politiques de solidarité, l'UDES souhaite également entrer dans les instances nationales de pilotage de la protection sociale telles que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), le HCFPS (Haut Conseil de Financement de la Protection Sociale), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) ou la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales)...

Les adhésions. L'UDES représente près d'1 salarié sur 2 de l'ESS. De nouveaux syndicats professionnels souhaitent la rejoindre et partager ses valeurs. En 2014, la FEGAPEI, la Croix Rouge et UNICANCER l'ont rejoint. L'adhésion de structures tout aussi qualitatives se poursuivra en 2015 contribuant ainsi au rayonnement de plus en plus large de l'Union.

Travail en collaboration avec les organisations patronales. L'UDES continuera à renforcer ses liens avec l'UNAPL et la FNSEA afin de mieux faire entendre la voix des secteurs multiprofessionnels qui représentent 30% des emplois salariés en France et de peser dans les négociations et débats aux côtés du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA, les organisations patronales interprofessionnelles. L'UDES restera, à ce titre, vigilante sur l'issue des concertations des partenaires sociaux avec l'Etat qui s'ouvriront le 19 février sur la modernisation du dialogue social suite à l'échec de la négociation interprofessionnelle du 22 janvier.

Dialogue social dans l'économie sociale et solidaire. L'UDES mettra en œuvre l'accord sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes signé en février 2014. Par ailleurs, après la signature d'un texte de concertation avec les organisations syndicales, l'UDES ouvrira une négociation sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en mars prochain. Enfin, l'Union entend mettre en œuvre dès 2015 des espaces régionaux de dialogue social à partir d'une feuille de route paritaire définie avec les confédérations syndicales de salariés.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 28 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 14 branches professionnelles. Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.